Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

États financiers consolidés
Au 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États consolidés de la situation financière	4
États consolidés du résultat global	5
États consolidés des variations des capitaux propres	6
États consolidés des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires consolidées	8-52

Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton LLP.
50 avenue Dallaire
Rouyn-Noranda QC J9X 4S7

Téléphone : 819 762-1714
Télécopieur : 819 792-3306
www.rcgt.com

Aux actionnaires de
Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Les Ressources HPQ-Silicium Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle

interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Les Ressources HPQ-Silicium Inc. aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

[1]

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Rouyn-Noranda
Le 27 avril 2018

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A119351

Les Ressources HPQ-Silicium Inc
États consolidés de la situation financière
Au 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
		$	$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie		314 103	472 393
Titres négociables d'une société cotée		414 855	200 000
Taxes sur les produits et services à recevoir		105 940	261 387
Avances sur les dépenses d'exploration et d'évaluation		-	45 600
Frais payés d'avance		6 225	153 630
Actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires	6 - 8	1 505 000	1 908 339
Acomptes sur dû à une société	7	123 251	93 242
Acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant	7	373 992	362 953
		2 843 366	3 497 544
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	8	1 285 360	770 671
Immobilisations corporelles	9	3 268 499	1 674 718
Immobilisations incorporelles	10	2 205 166	1 898 062
		6 759 025	4 343 451
Total de l'actif		9 602 391	7 840 995
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11	170 755	393 878
Billet à payer classé en vue d'une distribution aux propriétaires	6-12	180 000	180 000
Redevances à payer	10	129 713	-
Passif lié aux actions accréditives		-	161 540
		480 468	735 418
Non courant			
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, sans intérêt (taux effectif de 1,88 % ; taux effectif de 3 % en 2016)	7	1 370 138	1 209 601
Redevances à payer	10	919 821	860 275
		2 289 959	2 069 876
Total du passif		2 770 427	2 805 294
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	13	30 149 744	25 917 327
Surplus d'apport		1 908 285	1 588 685
Résultats non distribués		(25 226 065)	(22 470 311)
Total des capitaux propres		6 831 964	5 035 701
Total du passif et des capitaux propres		9 602 391	7 840 995

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.
Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 27 avril 2018.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
(s) Patrick Levasseur, Administrateur

(s) Bernard J. Tourillon, Administrateur

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.
États consolidés du résultat global
Aux 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
		$	$
Dépenses			
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	14.1	824 706	1 472 786
Autres charges opérationnelles	16	1 105 804	1 026 396
Frais de restructuration		105 522	-
Amortissement des immobilisations corporelles		1 019	340
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		278 811	657
Radiation d'actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires		589 592	-
Écart sur taux de change		-	2 041
Résultats opérationnels		2 905 454	2 502 220
Autres revenus et dépenses			
Produits financiers	17	425 696	24 319
Charges financières	17	(298 025)	(112 298)
Radiation de l'obligation liée aux actions accréditives		38 145	-
		165 816	(87 979)
Résultat avant impôt		(2 739 638)	(2 590 199)
Impôt différé	19	(123 395)	(517)
Résultat net et résultat global de l'exercice		(2 616 243)	(2 589 682)
Résultat par action			
Perte nette de base et diluée par action	18	(0,02)	(0,02)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.
États consolidés des variations des capitaux propres
Aux 31 décembre 2017 et 2016
(En dollars canadiens)

	Notes	Capital-Actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
		$	$	$	$
Solde au 1er janvier 2016		20 541 178	874 244	(19 645 013)	1 770 409
Unités émises dans le cadre de placements privés	13.1	2 676 500	-	-	2 676 500
Unités émises dans le cadre de placements privés accréditif	13.1	1 101 431	179 369	-	1 280 800
Exercice de bons de souscription	13.1	1 300 952	(86 718)	-	1 214 234
Exercice d'options de courtiers	13.1	22 291	(8 216)	-	14 075
Exercice de bons de souscription aux courtiers	13.1	6 559	(1 365)	-	5 194
Exercice d'options	13.1	135 229	(39 729)	-	95 500
Émission pour paiement de dettes fournisseurs	13.1	56 500	-	-	56 500
Paiements fondés sur des actions		-	728 791	-	728 791
Expiration d'options		-	(81 584)	81 584	-
Frais d'émission d'unités	13.1	76 687	23 893	(317 200)	(216 620)
		5 376 149	714 441	(235 616)	5 854 974
Total du résultat net et du résultat global pour l'exercice		-	-	(2 589 682)	(2 589 682)
Solde au 31 décembre 2016		25 917 327	1 588 685	(22 470 311)	5 035 701
Unités émises dans le cadre de placements privés	13.1	3 148 090	125 010	-	3 273 100
Exercice de bons de souscription	13.1	727 077	(57 683)	-	669 394
Émission pour paiement de dettes fournisseurs	13.1	341 500	15 000	-	356 500
Paiements fondés sur des actions		-	269 847	-	269 847
Expiration d'options et bons de souscription		-	(95 995)	95 995	-
Frais d'émission d'unités	13.1	15 750	63 421	(235 506)	(156 335)
		4 232 417	319 600	(139 511)	4 412 506
Total du résultat net et du résultat global pour l'exercice		-	-	(2 616 243)	(2 616 243)
Solde au 31 décembre 2017		30 149 744	1 908 285	(25 226 065)	6 831 964

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.
États consolidés des flux de trésorerie
Aux 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
		$	$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(2 616 243)	(2 589 682)
Éléments hors caisse			
Amortissement des immobilisations corporelles		1 019	340
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		278 811	657
Radiation d'actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires		589 592	-
Impôt différé		(123 395)	(517)
Radiation de l'obligation liée aux actions accréditives		(38 145)	-
Paiements fondés sur des actions		269 847	728 791
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société cotée		(411 019)	(10 000)
Charges de désactualisation – dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur		23 037	13 992
Produits de désactualisation – acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant		(11 039)	(10 878)
Produits de désactualisation – acomptes sur dû à une société		(3 638)	(3 441)
Charges de désactualisation – redevances à payer		189 259	44 848
Produits de désactualisation dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur		-	(17 708)
Charges de désactualisation – acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant		-	4 944
Charges de désactualisation – acompte sur dû à une société		1 629	-
Salaires et charges au titre des avantages du personnel		137 500	420 501
Variation nette des éléments du fonds de roulement	20	269 600	(109 473)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(1 443 185)	(1 527 626)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		(883 808)	(402 271)
Ajout aux immobilisations corporelles		(1 594 800)	(1 675 058)
Ajout aux immobilisations incorporelles		(4 567)	(1 032 635)
Ajout d'actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires		(186 253)	-
Crédits d'impôt reçus		-	13 945
Acquisition de titres négociables d'une société cotée		(873 000)	(190 000)
Disposition de titres négociables d'une société cotée		1 069 164	-
Acomptes sur dû à une société		(28 000)	-
Acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant		-	(85 000)
Remboursement d'acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant		-	5 230
Remboursement d'acomptes sur dû à une société		-	7 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 501 264)	(3 358 789)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placements privés et placements accréditifs		3 273 100	4 118 840
Exercice de bons de souscription		669 394	1 214 234
Exercice d'options de courtiers		-	14 075
Exercice de bons de souscription aux courtiers		-	5 194
Exercice d'options		-	95 500
Remboursement billet à payer		-	(50 000)
Frais d'émission d'unités		(156 335)	(216 620)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		3 786 159	5 181 223
Variation nette de la trésorerie		(158 290)	294 808
Trésorerie au début de l'exercice		472 393	177 585
Trésorerie à la fin de l'exercice		314 103	472 393

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voir la note 20

Opérations de la trésorerie		
Intérêts payés reliée aux activités opérationnelles	45 247	53 458

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Les Ressources HPQ-Silicium Inc. (« HPQ ») et de sa filiale (ci-après la « société ») se spécialisent dans l'exploration de l'or et de quartz dans des sites miniers situés au Québec.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2017, la société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 25 226 065 $ (22 470 311 $ au 31 décembre 2016). Les liquidités actuelles de la société ne sont pas suffisantes pour financer ses dépenses administratives et d'exploration et d'évaluation de la prochaine année. Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la société de poursuivre ses activités.

La capacité de la société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continuel des fournisseurs et créditeurs. Même si la société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Après la fin de l'exercice, la société a reçu un montant de 228 515 $ lorsque des bons de souscription ont été levés. Se référer à la note 25 pour plus de détails.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS

HPQ est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée bureau 306, Montréal, Québec, Canada. Les actions de HPQ sont cotées à la Bourse de croissance TSX.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

4.2 Principe de consolidation

Les états financiers consolidés de la société comprennent les comptes de la société mère et de sa filiale en propriété exclusive Les champs d'or de la Beauce Inc. (« COB »), constituée en août 2016 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et qui se spécialise dans l'exploration de l'or. La société mère contrôle une filiale si elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle déteint sur la filiale. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. La date de présentation de l'information financière de COB est le 31 décembre.

4.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars Canadien, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société.

4.4 Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés dans les catégories prêts et créances et actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, le cas échéant, ou dans les produits financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie, les avances sur les dépenses d'exploration et d'évaluation, les acomptes sur dû à une société et les acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les titres négociables d'une société cotée sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers (suite)

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisées en résultat net.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers, sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont examinés pour la dépréciation au moins à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), le billet à payer en vue d'une distribution aux propriétaires, les dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel) et les redevances à payer.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières.

4.5 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les options de courtiers, les bons de souscription aux courtiers, les unités aux courtiers et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions potentielles si elle est ultérieure.

4.6 Crédits d'impôt à recevoir

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissible engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la société respectera les conditions connexes.

4.7 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation. Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent également un terrain comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle non amortissable et est présenté au coût moins le cumul des pertes de valeur.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.10), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.10), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et de pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

À la suite du transfert des actifs d'exploration et d'évaluation dans les immobilisations corporelles de la catégorie Actifs miniers en construction, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie Actifs miniers en construction. Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus dans la catégorie Actifs miniers en construction sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. En règle générale, les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Durée d'utilité
Équipement informatique	3 ans

L'équipement en construction sera amorti selon la méthode linéaire sur une durée de 10 ans lorsque celui-ci sera prêt à être utilisé.

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée en résultat net, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont la charge d'amortissement est incorporée dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets précis d'exploration et d'évaluation.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

4.9 Immobilisations incorporelles

Les brevets et la propriété intellectuelle sont des immobilisations incorporelles évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût des brevets est constitué du coût des demandes de brevets. Le coût de la propriété intellectuelle est composé initialement du coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation du brevet et de la propriété intellectuelle, qui est de vingt ans. La période d'amortissement et le mode d'amortissement sont réexaminés annuellement et ajustés de manière prospective, au besoin.

4.10 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé ;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée ;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique ;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.11 Actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires

Les actifs non courants classés comme détenus en vue d'une distribution aux propriétaires sont présentés séparément et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable immédiatement avant leur classement comme détenus en vue d'une distribution aux propriétaires et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

4.12 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables

4.12 Provisions et passifs éventuels (suite)

disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle.

Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative. Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme passifs éventuels à moins que la probabilité de sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2017 et 2016, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

4.13 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

Habituellement, les passifs d'impôts différé sont comptabilisés en totalité, bien que *IAS 12 Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, la société ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires à l'achalandage ou aux placements dans des filiales.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la société doit transférer son droit des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales et a engagé les dépenses admissibles, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.14 Capitaux propres

Le Capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, d'options de courtiers, les bons de souscription aux courtiers, d'unités aux courtiers ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des options sur actions, des options de courtiers, des bons de souscription ou des bons de souscription aux courtiers antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans le passif lié aux actions accréditives à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et le passif lié aux actions accréditives émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci au moment de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué au passif lié aux actions accréditives. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé au passif lié aux actions accréditives est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions, aux options de courtiers, aux unités de courtiers, aux bons de souscription et aux bons de souscription aux courtiers jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsqu'ils sont annulés ou expirés, les charges de rémunération correspondantes sont transférées en diminution des résultats non distribués. Lorsque les options et bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs plus les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission ainsi que les charges de rémunération liées aux options et bons de souscription annulés ou expirés, transférées du poste Surplus d'apport.

4.15 Paiements fondés sur des actions

La société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers, des unités aux courtiers et des options de courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.16 Information sectorielle

La société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est à dire le président et le conseil d'administration. La société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

4.17 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la société

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 laquelle remplace IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédits attendues et un modèle de comptabilisation de couverture substantielle modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter de 1er janvier 2018. La société a commencé à analyser les incidences potentielles de l'adoption de cette norme sur ces états financiers consolidés.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptable de la société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers consolidés.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.13).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'évènements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

5.2 Source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.10).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

En évaluant la dépréciation, la société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démonstrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et dévaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 6 et 8 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires.

Au cours de l'exercice, la société a imputé en résultat net une radiation sur des actifs d'exploration et d'évaluation de 278 810 $ (657 $ en 2016) et sur les actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires de 589 592 $. Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés.

Les autres propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la société a la capacité de conserver les propriétés puisqu'elle dispose des ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospecter pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir et des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours des trois derniers exercices.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable. En 2017, 1 019 $ a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles et aucune dépréciation sur les immobilisations incorporelles.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi quxe la durée de vie probable et la période d'exercice des options, des options de courtiers, des unités aux courtiers et des bons de souscription aux courtiers et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la société est le modèle de Black-Scholes (se reporter aux notes 13.2, 13.3, 13.4, 13.5 et 14.2).

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un évènement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations (se reporter à la note 24).

Redevances à payer

La direction recourt à son jugement pour estimer le montant des redevances à payer aux termes de l'entente d'acquisition de la technologie PUREVAP tm (se reporter à la note 10). L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses de revenus net ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finales de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.6 pour de plus d'information.

6. ACTIFS DÉTENUS EN VUE D'UNE DISTRIBUTION AUX PROPRIÉTAIRES

La société prévoit éventuellement vendre à sa filiale COB ses projets aurifères. Ces transferts devraient être payés par l'émission d'actions ordinaires de COB à un prix de 0,10 $ chacune.

La société prévoit de plus concéder à COB un droit de prospection et d'extraction des métaux de base et précieux, autres que le quartz, sur sa propriété Roncevaux en considération d'une royauté de 5 % (NSR) et de l'émission par COB de 100 000 actions ordinaires de son capital action à un prix de 0,10 $ chacune. Ce NSR pourra être racheté en partie par COB en payant à la société 100 000 $ pour chaque tranche de 0,1 % jusqu'à concurrence de 4 %.

Ces transactions devront être acceptées par les actionnaires et concrétisées au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

COB a débuté les démarches pour son inscription à la Bourse de croissance TSX (« TSX ») et dans ce cadre, envisage de conclure un financement minimum de 400 000 $. HPQ prévoit distribuer environ 80 % des actions qu'elle aura ainsi reçues de COB à ses actionnaires, selon l'approbation déjà reçue de ses actionnaires lors de sa réunion annuelle de juin 2016.

Propriété Beauce Placer

La société détient un intérêt de 100 % dans 152 claims (23 claims au 31 décembre 2016). Au cours de l'exercice précédent, la société a racheté la royauté de 3,5 % NSR sur 5 claims pour un montant de 50 000 $ en espèces.

Le 8 octobre 2014, la société a signé une entente définitive avec Fancamp Exploration Ltd. (« Fancamp ») pour l'acquisition de 29 claims situés dans la municipalité de Saint-Simon-les-Mines dans la région de la Beauce au Québec. À la suite de l'approbation des autorités réglementaires, le 22 janvier 2015, la société a émis 8 000 000 d'unités (pour une valeur totale de 591 762 $) dont chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription.

En vertu de cette entente, la société devra effectuer des travaux d'exploration sur une période de 4 ans pour un montant totalisant 400 000 $ réparti comme suit : 50 000 $ au cours des 15 premiers mois, 75 000 $ pour la deuxième année, 100 000 $ pour la troisième année et 175 000 $ pour la quatrième année. Aussi, la société s'est engagée à payer à Fancamp une royauté de 3,5 % pour toute la durée de la production d'or ainsi qu'un montant de 500 000 $ lors du début de la production. En mars 2016, la société a payé un montant de 25 000 $ en espèces selon les termes de l'entente.

Propriété Beauce Placer (suite)

De plus, la société devra assumer le paiement à un tiers d'une royauté de 1,5 % duquel, au choix de la société, 1 % pourra être racheté pour un montant de 1 000 000 $.

Le 13 octobre 2016, la société a signé une entente modifiée avec Fancamp concernant la clause d'exécution des travaux d'exploration stipulée dans l'entente datée du 8 octobre 2014. Selon cet amendement, la clause sur les travaux d'exploration devient caduque et par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'exécuter de tels travaux.

La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation qui feront partie de ces transactions a été reclassée à court terme dans la catégorie Actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires pour un montant de 1 908 339 $ au 31 décembre 2016. Au cours de l'exercice, la direction a radié un montant de 589 592 $ afin de présenter les dépenses d'exploration et d'évaluation à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation.

Le billet à payer qui fera partie de ces transactions a été reclassé à court terme dans la catégorie billet à payer en vue d'une distribution aux propriétaires.

7. ACOMPTES SUR DÛ À UNE SOCIÉTÉ, AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À DES SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRIGEANT ET DÛ AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À UNE SOCIÉTÉ DÉTENUE PAR UN ADMINISTRATEUR

Les acomptes sur dû correspondent aux montants payés par la société sur les sommes qu'elle doit à une société et aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant. Ces acomptes ont une valeur nominale totale de 510 000 $ (127 000 $ pour une société et 383 000 $ pour les administrateurs, dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant; 482 000 $ au 31 décembre 2016 dont 99 000 $ à une société et 383 000 $ aux administrateurs, dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant) (taux effectif de 3 %). Le 23 décembre 2015, les parties ont convenues que les acomptes sur dû sont sans intérêt (taux effectif de 3 %). Les créditeurs ont jusqu'au 23 décembre 2018 pour déterminer les modalités dont ils désirent que les acomptes sur dû soient compensés sinon les compensations devront obligatoirement s'effectuer à ce moment.

La société doit aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur des salaires et rémunération ayant une valeur nominale de 1 380 641 $ (1 243 141 $ au 31 décembre 2016). La société a obtenu confirmation pour ces dettes d'une valeur nominale de1 380 641$ que ces derniers, sous réserves des droits de compensation mentionnés ci-dessus, ne demanderont pas leur paiement avant les 12 mois et un jour suivant la date de la fin de la période. Ces montants sont classés comme passifs non courants et présentés comme dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur.

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1 janvier 2017	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Solde au 31 décembre 2017
	$	$	$	$	$
Québec					
Propriété Roncevaux					
Droits miniers	9 219	4 966	-	-	14 185
Dépenses d'exploration et d'évaluation	92 736	757 291	-	-	850 027
	101 955	762 257	-	-	864 212
Propriété Martinville					
Droits miniers	440	769	-	-	1 209
Dépenses d'exploration et d'évaluation	260 835	-	-	-	260 835
	261 275	769	-	-	262 044
Propriété Carrière Montpetit					
Droits miniers	440	233	-	-	673
Dépenses d'exploration et d'évaluation	5 126	-	-	-	5 126
	5 566	233	-	-	5 799
Propriété Drucourt					
Droits miniers	658	-	-	-	658
Dépenses d'exploration et d'évaluation	128 359	-	-	-	128 359
	129 017	-	-	-	129 017
Propriété Malvina					
Droits miniers	220	-	-	-	220
Dépenses d'exploration et d'évaluation	5 126	-	-	-	5 126
	5 346	-	-	-	5 346
Propriété Silice-autres					
Droits miniers	40 563	-	-	(36 977)	3 586
Dépenses d'exploration et d'évaluation	12 251	-	-	-	12 251
	52 814	-	-	(36 977)	15 837
Propriété autres					
Droits miniers	15 225	-	-	(15 225)	-

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 janvier 2017	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Solde au 31 décembre 2017
	$	$	$	$	$
Propriété Autres- Beauce					
Droits miniers	61 172	-	-	(58 067)	3 105
Propriété Bellechasse-Timmins Gold					
Droits miniers	101 112	-	-	(101 112)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	37 189	30 241	-	(67 430)	-
	138 301	30 241	-	(168 542)	-
Sommaire					
Droits miniers	229 049	5 968	-	(211 381)	23 636
Dépenses d'exploration et d'évaluation	541 622	787 532	-	(67 430)	1 261 724
	770 671	793 500	-	(278 811)	1 285 360

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 janvier 2016	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires (note 7)	Solde au 31 décembre 2016
	$	$	$	$	$	$
Québec						
Propriété Roncevaux						
Droits miniers	8 214	1 005	-	-	-	9 219
Dépenses d'exploration et d'évaluation	59 255	30 005	3 476	-	-	92 736
	67 469	31 010	3 476	-	-	101 955
Propriété Martinville						
Droits miniers	440	-	-	-	-	440
Dépenses d'exploration et d'évaluation	48 946	209 775	2 114	-	-	260 835
	49 386	209 775	2 114	-	-	261 275
Propriété Carrière Montpetit						
Droits miniers	440	-	-	-	-	440
Dépenses d'exploration et d'évaluation	4 791	-	335	-	-	5 126
	5 231	-	335	-	-	5 566
Propriété Drucourt						
Droits miniers	658	-	-	-	-	658
Dépenses d'exploration et d'évaluation	49 168	76 248	2 943	-	-	128 359
	49 826	76 248	2 943	-	-	129 017
Propriété Malvina						
Droits miniers	220	-	-	-	-	220
Dépenses d'exploration et d'évaluation	4 791	-	335	-	-	5 126
	5 011	-	335	-	-	5 346
Propriété Silice-autres						
Droits miniers	40 471	749	-	(657)	-	40 563
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	12 125	126	-	-	12 251
	40 471	12 874	126	(657)	-	52 814

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 janvier 2016	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires (note 7)	Solde au 31 décembre 2016
	$	$	$	$	$	$
Propriété autres						
Droits miniers	15 225	-	-	-	-	15 225
Propriété Autres- Beauce						
Droits miniers	58 772	2 400	-	-	-	61 172
Propriété Bellechasse-Timmins Gold						
Droits miniers	101 112	-	-	-	-	101 112
Dépenses d'exploration et d'évaluation	35 261	-	1 928	-	-	37 189
	136 373	-	1 928	-	-	138 301
Propriété Beauce Placer						
Droits miniers	850 439	59 405	-	-	(909 844)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	832 637	3 910	8 198	-	(844 745)	-
Terrain	153 750	-	-	-	(153 750)	-
	1 836 826	63 315	8 198	-	(1 908 339)	-
Sommaire						
Droits miniers	1 075 991	63 559	-	(657)	(909 844)	229 049
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 034 849	332 063	19 455	-	(844 745)	541 622
Terrain	153 750	-	-	-	(153 750)	-
	2 264 590	395 622	19 455	(657)	(1 908 339)	770 671

Toutes les radiations sont présentées en résultat net dans le poste Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Au cours de l'exercice, la direction a radié les titres de propriété pour la propriété Silice-autres, propriété autres, propriété Bellechasse-Timmins Gold et propriété autres beauce pour le motif d'abandon de claims miniers.

Au cours de l'exercice de 2016, la direction a radié les titres de propriété pour la propriété Silice-autres pour le motif d'abandon de claims miniers.

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Québec

Propriété Bellechasse-Timmins Gold

Le 9 avril 2014, la société a signé une entente d'option et de partenariat avec Golden Hope Mines Limited (« GNH »), visant l'acquisition d'un intérêt jusqu'à 50 % dans la propriété Bellechasse-Timmins Gold, située en Beauce. Selon la première option, pour acquérir un intérêt de 30 %, la société devra engager sur une période de 18 mois des coûts relatifs à divers travaux et rapports ainsi que l'obtention de certaines autorisations ministérielles estimées à 400 000 $, comprenant:

1) Estimer les ressources selon un rapport NI 43-101;
2) Produire une révision économique;
3) Produire un plan environnemental;
4) Obtenir les autorisations requises;
5) Obtenir un certificat d'autorisation (C.A.);
6) Arpenter le terrain;
7) Établir un plan de restauration;
8) Obtenir un bail minier pour l'exploitation d'une mine pour une capacité de 600 tonnes métriques par jour.

De plus, la société pourra acquérir un intérêt additionnel de 20 %, pour un total de 50 %, par l'obtention, dans les 120 jours de la fin de l'exercice de la première option, du financement nécessaire au début de la production commerciale de la propriété.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice de 2015, un différend est intervenu entre GNH et la Société sur la question d'une prolongation de délai à laquelle la Société est persuadée avoir droit en vertu de l'entente convenue entre les parties. Pour sauvegarder et protéger ses droits, la Société a présenté à la Cour une demande en injonction contre GNH comportant les conclusions telles qu'une prolongation d'un délai de 18 mois pour réaliser les travaux prévus, la prise par GNH de mesures adéquates pour préserver l'information technique et géologique existante sur le dépôt aurifère, la prohibition pour GNH de conclure une entente avec quiconque, à l'exception de la Société, pour l'exploitation du dépôt qui ait pour effet, directement ou indirectement, de modifier les droits de la Société et la prohibition pour GNH d'aliéner ou diminuer directement ou indirectement les droits que la Société possède sur ledit dépôt.

Le 15 mai 2017, une nouvelle entente a été conclue entre les parties et les procédures judiciaires ont été retirées. Pour acquérir un intérêt de 30 %, la société devra engager sur une période de 18 mois des coûts relatifs à divers travaux et rapports. La société pourra acquérir un intérêt additionnel de 20 %, pour un total de 50 %, par l'obtention, du financement nécessaire au début de la production commerciale de la propriété et la société devra souscrire à un placement privé dans GNH pour un montant de 150 000 $.

Durant l'exercice, la société a radié cette propriété.

Propriété Autres-Beauce

Le 24 février 2015, la société a émis 1 100 000 unités (pour une valeur totale de 56 951 $) pour l'acquisition de 5 claims (propriété Morin située dans la ville de Saint-Augustin-de-Woburn). Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Durant l'exercice, la société a radié cette propriété.

Propriété Drucourt

La société détient un intérêt de 100 % de 8 claims acquis par jalonnement.

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriété Roncevaux

La société détient un intérêt de 100 % de 33 claims acquis par jalonnement (36 claims au 31 décembre 2016).

Propriété Malvina

La société détient un intérêt de 100 % de 2 claims acquis par jalonnement.

Propriété Martinville

La société détient un intérêt de 100 % de 12 claims acquis par jalonnement (4 claims au 31 décembre 2016).

Propriété Carrière Montpetit

La société détient un intérêt de 100 % de 4 claims acquis par jalonnement.

Propriété Silice-autres

Le 5 mars 2015, la société a émis 400 000 unités (pour une valeur totale de 36 053 $) pour l'acquisition de 8 claims. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Durant l'exercice, la société a radié cette propriété

De plus, la société détient un intérêt de 100 % dans 16 autres claims acquis par jalonnement (39 claims au 31 décembre 2016).

Propriété autres

Le 22 décembre 2015, la société a acquis un intérêt de 100 % dans 4 claims (propriété Châteaux Richer située dans le canton de Côte de Beaupré).

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la société comprennent l'équipement informatique et une construction en cours. La valeur comptable se détaille comme suit :

	Immobilisations corporelles		
	Équipement informatique	Équipement en construction	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2017	3 058	1 672 000	1 675 058
Acquisition	-	1 594 800	1 594 800
Solde au 31 décembre 2017	3 058	3 266 800	3 269 858
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2017	340	-	340
Amortissement	1 019	-	1 019
Solde au 31 décembre 2017	1 359	-	1 359
Valeur comptable au 31 décembre 2017	1 699	3 266 800	3 268 499

	Immobilisations corporelles		
	Équipement informatique	Équipement en construction	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2016	-	-	-
Acquisition	3 058	1 672 000	1 675 058
Solde au 31 décembre 2016	3 058	1 672 000	1 675 058
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2016	-	-	-
Amortissement	340	-	340
Solde au 31 décembre 2016	340	-	340
Valeur comptable au 31 décembre 2016	2 718	1 672 000	1 674 718

Toutes les charges d'amortissement sont présentées dans le poste Amortissement des immobilisations corporelles.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La société a acquis la technologie PUREVAP™ pour la transformation du quartz en silicium métal de haute pureté. Conformément à l'accord d'achat, la société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou les montants annuels minimaux selon l'accord. Les montants annuels minimums en vertu de l'accord sont les suivants :

	$
2016	50 000
2018	150 000
2019	200 000
2020 et après	250 000

La propriété intellectuelle et son passif correspondant, redevances à payer, ont été reconnus lors de l'acquisition pour un montant total de 815 427 $ et le tout a été calculé basé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de vingt ans à un taux de 22 %. Le montant de 50 000 $ comptabilisé comme dépôt en 2015 a été renversé au coût de la propriété intellectuelle. Au cours de l'exercice de 2016, un montant de 1 000 000 $ payé en espèces a également été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle.

Les immobilisations incorporelles de la société comprennent les brevets et la propriété intellectuelle. La valeur comptable se détaille comme suit :

	Immobilisations incorporelles		
	Brevets	Propriété intellectuelle	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2017	32 635	1 865 427	1 898 062
Acquisition	7 104	300 000	307 104
Solde au 31 décembre 2017	39 739	2 165 427	2 205 166
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2017 et au 31 décembre 2017	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2017	39 739	2 165 427	2 205 166

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

	Immobilisations incorporelles		
	Brevets	Propriété intellectuelle	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2016	-	-	-
Acquisition	32 635	1 865 427	1 898 062
Solde au 31 décembre 2016	32 635	1 865 427	1 898 062
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2016 et au 31 décembre 2016	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2016	32 635	1 865 427	1 898 062

Toutes les charges d'amortissement seront présentées dans le poste Amortissement des immobilisations incorporelles, au moment où la technologie sera en état d'être utilisée.

11. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	$	$
Dettes fournisseurs	60 379	317 097
Autres	110 376	76 781
	170 755	393 878

12. BILLET À PAYER CLASSÉ EN VUE D'UNE DISTRIBUTION AUX PROPRIÉTAIRES

Le 6 février 2012, la société a signé un contrat d'hypothèque immobilière pour garantir un emprunt d'une somme de 180 000 $ portant intérêt au taux composé de 25 % l'an grevant le terrain situé en Beauce. Le 30 juin 2014, la société a signé un nouveau billet d'un montant de 50 000 $ pour des intérêts impayés sur le capital. Le 6 janvier 2015, la société a prorogé l'échéance des billets d'une valeur de 230 000 $ jusqu'au 6 février 2017. Durant l'exercice de 2016, la société a remboursé le billet de 50 000 $. Le 6 octobre 2017, la société a convenu avec le créancier hypothécaire d'en proroger l'échéance jusqu'au 31 juillet 2019.

13. CAPITAUX PROPRES

13.1 Capital-actions

Le capital-actions de la société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont participantes et admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de HPQ.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Total des actions au début	154 699 336	110 544 431
Placements privés (a) (c) (e) (i) (j) (l) (p)	24 401 000	19 948 211
Placements privés accréditif (d) (h)	-	7 055 674
Émission pour frais d'émission d'unités (c)(p)	175 000	356 686
Émission pour le paiement de dettes fournisseurs (b) (f) (g) (k) (m) (n)	3 279 750	420 340
Exercice de bons de souscription	9 424 087	14 792 345
Exercice d'options de courtiers	-	255 909
Exercice de bons de souscription aux courtiers	-	87 460
Exercice d'options	-	1 150 000
Total des actions émises et entièrement libérées	191 979 173	154 611 056
Actions à être émises (g)(o)	166 176	88 280
Total des actions à la fin	192 145 349	154 699 336

(a) Le 29 février 2016, la société a conclu un financement privé d'un montant de 350 000 $. La société a émis 4 375 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,12 $ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

(b) Le 4 mai 2016, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 28 250 $ par l'émission de 370 780 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(c) Le 7 juillet 2016, la société a conclu un financement privé d'un montant de 868 000 $. La société a émis 6 200 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,25 $ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, comme frais de commission, la société a émis à l'agent 356 686 actions ordinaires (pour une valeur de 76 687 $) et a émis 89 172 options de courtiers (pour une valeur de 11 078 $). Chaque option de courtiers donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,14 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

(d) Le 7 juillet 2016, la société a conclu un financement privé d'un montant de 192 340 $. La société a émis 1 373 856 actions accréditives. Aucun montant lié à l'autre passif n'a été comptabilisé.

13.1 Capital-actions (suite)

(e) Le 7 septembre 2016, la société a conclu un financement privé d'un montant de 555 750 $. La société a émis 2 925 000 unités composées d'une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,35 $ l'action, durant 18 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, comme frais de commission, la société a émis à l'agent 86 000 unités aux courtiers (pour une valeur de 10 888 $). Chaque unité est composée d'une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque unité aux courtiers donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,19 $ l'action et chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,35 $ l'action, durant 18 mois suivant la clôture du financement.

(f) Le 7 octobre 2016, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 49 560 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(g) Le 15 octobre 2016, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 88 280 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction. Les actions étaient à émettre au 31 décembre 2016.

(h) Le 31 octobre 2016, la société a conclu un financement privé d'un montant de 1 250 000 $. La société a émis 5 681 818 unités composées d'une action accréditive et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,30 $ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 179 369 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et un montant de 161 540 $ lié à la portion passif liée aux actions accréditives a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

De plus, comme frais de commission, la société a comptabilisé un montant de 87 500 $ comme frais d'émission d'unités.

(i) Le 23 décembre 2016, la société a conclu un financement privé d'un montant de 902 750 $. La société a émis 6 448 211 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,25 $ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, comme frais de commission, la société a émis à l'agent 35 440 bons de souscription (pour une valeur de 1 927 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,25 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture.

(j) Le 23 février 2017, la société a conclu un financement privé d'un montant de 1 600 000 $. La société a émis 9 411 766 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,25 $ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

13.1 Capital-actions (suite)

De plus, comme frais de commission, la société a comptabilisé un montant de 28 305 $ à titre de frais d'émission d'unités. La société a émis à un agent 166 500 bons de souscription (pour une valeur de 14 792 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,25 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement et la société a émis à un agent 136 000 bons de souscription (pour une valeur de 12 596 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,23 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

(k) Le 3 mars 2017, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 88 280 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(l) Le 7 mars 2017, la société a conclu un financement privé d'un montant de 423 000 $. La société a émis 2 488 234 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,25 $ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

(m) Le 12 septembre 2017, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 28 250 $ par l'émission de 191 470 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(n) Le 2 octobre 2017, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 300 000 $ par l'émission de 3 000 000 unités composées d'une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,20 $ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 15 000 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé au surplus d'apport et aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(o) Le 15 octobre 2017, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 166 176 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction. Les actions sont à émettre au 31 décembre 2017.

(p) Le 7 décembre 2017, la société a conclu un financement privé d'un montant de 1 250 100 $. La société a émis 12 501 000 unités composées d'une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,15 $ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 125 010 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé au surplus d'apport.

De plus, comme frais de commission, la société a comptabilisé un montant de 76 475 $ à titre de frais d'émission d'unités. La société a émis aux agent 414 750 bons de souscription (pour une valeur de 18 825 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,15 $ l'action pour une période de 36 mois suivant la date de clôture. La société a émis à l'agent 175 000 actions ordinaires (pour une valeur de 15 750 $) et a émis 175 000 unités aux courtiers (pour une valeur de 17 208 $). Chaque unité est composée d'une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque unité aux courtiers donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,10 $ l'action et chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,15 $ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement.

13.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Solde au début	57 396 956	-	50 862 681	-
Attribués	27 401 000	0,20	21 326 620	0,24
Exercés	(9 424 087)	0,07	(14 792 345)	0,08
Expirés	(140 499)	0,10	-	-
Solde à la fin	75 233 370	-	57 396 956	-

La juste valeur moyenne pondérée de 0,063 $ au 31 décembre 2016 des bons de souscription accordés lors des financements accréditifs a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2016
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,16 $
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité moyenne attendue	104 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	0,71 %
Durée de vie moyenne prévue	2,00 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,30 $

13.2 Bons de souscription (suite)

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée moyenne de vie prévue des bons de souscription.

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		$		$
Mai 2017	-	-	231 817	0,10
Juillet 2017	-	-	232 769	0,10
Décembre 2017	-	-	7 175 000	0,07
Février 2018	1 800 000	0,07	2 700 000	0,07
Mars 2018	1 462 500	0,35	1 462 500	0,35
Juin 2018	3 740 750	0,07	4 615 750	0,07
Juillet 2018	6 200 000	0,25	6 200 000	0,25
Août 2018	5 959 000	0,07	5 959 000	0,07
Octobre 2018	2 840 909	0,30	2 840 909	0,30
Décembre 2018	7 006 000	0,07	7 156 000	0,07
Décembre 2018	6 448 211	0,25	6 448 211	0,25
Février 2019	4 375 000	0,12	4 375 000	0,12
Février 2019	9 411 766	0,25	-	-
Mars 2019	2 488 234	0,25	-	-
Janvier 2020	8 000 000	0,30 à 0,40	8 000 000	0,20 à 0,40
Octobre 2020	3 000 000	0,20	-	-
Décembre 2020	12 501 000	0,15	-	-
	75 233 370	-	57 396 956	-

13.3 Options de courtiers

Les options en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice
		$		$
Solde au début	89 172	0,14	255 909	0,055
Attribuées	-	-	89 172	0,14
Exercés	-	-	(255 909)	0,055
Solde à la fin	89 172	0,14	89 172	0,14

13.3 Options de courtiers (suite)

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé un montant de nil $ (11 078 $ au 31 décembre 2016) en frais d'émission de capitaux propres lorsque les options de courtiers ont été attribuées et a été comptabilisée en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

La juste valeur moyenne pondérée 0,124 $ au 31 décembre 2016 des options aux courtiers accordés a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses suivantes :

	2016
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,20 $
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité attendue	104 %
Taux d'intérêt sans risque	0,68 %
Durée de vie prévue	2 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,14 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie prévue des options de courtiers.

Le nombre des options de courtiers en circulation pouvant être exercées en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		$		$
Juillet 2018	89 172	0,14	89 172	0,14
	89 172	0,14	89 172	0,14

13.4 Bons de souscription aux courtiers

Les bons de souscription au courtier en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Solde au début	35 440	0,25	87 460	0,059
Attribués	717 250	0,19	35 440	0,25
Exercés	-	-	(87 460)	0,059
Solde à la fin	752 690	0,19	35 440	0,25

Pour l'exercice, la société a comptabilisé un montant de 46 213 $ (1 927 $ au 31 décembre 2016) en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscription aux courtiers ont été attribués et a été comptabilisée en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

La juste valeur moyenne pondérée 0,064 $ (0,054 $ au 31 décembre 2016) des bons de souscription aux courtiers accordés a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2017	2016
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,13 $	0,135 $
Taux de dividendes attendu	0 %	0 %
Volatilité moyenne attendue	99 %	105 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,30 %	0,71 %
Durée de vie moyenne prévue	2,58 ans	2,00 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,19 $	0,25 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie prévue des bons de souscription aux courtiers.

13.4 Bons de souscription aux courtiers (suite)

Le nombre des bons de souscription en circulation pouvant être exercées en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Décembre 2018	35 440	0,25	35 440	0,25
Février 2019	302 500	0,24	-	-
Décembre 2020	414 750	0,15	-	-
	752 690	0,19	35 440	0,25

13.5 Unités aux courtiers

Les unités aux courtiers durant l'exercice de 2017 permettent à leurs détenteurs de souscrire à un prix d'exercice de 0,10 $ à un nombre équivalent d'unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet de souscrire à une action ordinaire à un prix d'exercice de 0,15 $ et ce, pour une période de 36 mois de la clôture du placement.

Les unités aux courtiers durant l'exercice de 2016 permettent à leurs détenteurs de souscrire à un prix d'exercice de 0,19 $ à un nombre équivalent d'unités composées pour chaque unité d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet de souscrire à une action ordinaire à un prix d'exercice de 0,35 $ et ce, pour une période de 18 mois de la clôture du placement.

Les unités aux courtiers se détaillent comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'unités	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'unités	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Solde au début	86 000	0,19	-	-
Attribués	175 000	0,10	86 000	0,19
Solde à la fin	261 000	0,13	86 000	0,19

Pour l'exercice, la société a comptabilisé un montant de 17 208 $ (10 988 $ au 31 décembre 2016) en frais d'émission de capitaux propres lorsque les unités aux courtiers ont été attribuées et a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

13.5 Unités aux courtiers (suite)

La juste valeur moyenne pondérée de 0,053 $ (0,084 $ au 31 décembre 2016) des bons de souscription aux courtiers accordés a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2017	2016
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,09 $	0,19 $
Taux de dividendes attendu	0 %	0 %
Volatilité moyenne attendue	97 %	104 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,71 %	0,68 %
Durée de vie moyenne prévue	3,0 ans	1,5 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,10 $	0,24 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie prévue des unités aux courtiers.

Le nombre d'unités en circulation pouvant être exercées en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		$		$
Mars 2018	86 000	0,19	86 000	0,19
Décembre 2020	175 000	0,10	-	-
	261 000	0,13	86 000	0,19

14. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

14.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

Les salaires et charge au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
	$	$
Salaires et avantages sociaux	368 062	476 851
Honoraires de gestion	150 000	300 000
Rémunération des administrateurs	78 500	70 500
Paiements fondés sur des actions	228 144	638 199
Variation de la valeur actualisée des acomptes sur dû à des administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant, selon le taux effectif	-	4 944
Variation de la valeur actualisée des dus, selon le taux effectif	-	(17 708)
	824 706	1 472 786

14.2 Paiements fondés sur des actions

Le 13 septembre 2016, la société a adopté un nouveau régime de paiements fondés sur des actions selon lequel le conseil d'administration peut attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 14 000 000 actions (14 000 000 actions au 31 décembre 2016).

Le prix d'exercice de chaque option est établi par le conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande escomptée des actions ordinaires tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX, la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder dix ans.

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises à un bénéficiaire, au cours de toute période de 12 mois est limité à 5 % des actions émises et en circulation.

Le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un consultant au cours de toute période de 12 mois est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation. De plus, les options octroyées à des consultants exerçant des relations avec les investisseurs pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'octroi, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options d'achat d'actions de la société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
En circulation au début	11 650 000	0,19	7 562 500	0,13
Attribuées	3 500 000	0,12	6 200 000	0,28
Exercés	-	-	(1 150 000)	0,08
Expirées	(1 950 000)	0,12	(962 500)	0,40
En circulation à la fin	13 200 000	0,18	11 650 000	0,19
Exerçables à la fin	13 200 000	0,18	11 400 000	0,19

14.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2017 :

Options en circulation		
Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
	$	années
3 200 000	0,07	2,70
3 800 000	0,12	4,64
600 000	0,15	0,97
400 000	0,19	3,75
5 200 000	0,30	3,76
13 200 000	0,18	3,63

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2016 :

Options en circulation		
Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
	$	années
3 200 000	0,07	3,70
2 250 000	0,12	1,03
600 000	0,15	1,97
400 000	0,19	4,70
5 200 000	0,30	4,76
11 650 000	0,19	3,60

14.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées de 0,072 $ (0,12 $ au 31 décembre 2016) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2017	2016
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,10 $	0,176 $
Taux de dividende attendu	0 %	0 %
Volatilité moyenne attendue	100 %	103 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,82 %	0,71 %
Durée de vie moyenne prévue	5 ans	4,76 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,12 $	0,28 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 253 493 $ (712 437 $ au 31 décembre 2016) de la charge du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net (228 144 $ comme salaires et charges au titre des avantages du personnel et 25 349 $ comme honoraires professionnels et de consultation; 638 199 $ comme salaires et charges au titre des avantages du personnel et 74 238 $ comme honoraires professionnels et de consultation au 31 décembre 2016) et porté au crédit du surplus d'apport. De plus, la société a octroyé 500 000 options à un consultant pour une valeur totalisant 32 708 $ au 31 décembre 2016.

Un montant de 16 354 $ (16 354 $ au 31 décembre 2016) a été comptabilisé en résultat net et porté au crédit du surplus d'apport pour les 250 000 (250 000 options au 31 décembre 2016) options qui ont été acquises durant l'exercice**.**

15. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

15.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La juste valeur des titres négociables d'une société cotée a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une société cotée évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017 sont classés dans le niveau 1.

15.2 Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La juste valeur des acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant, des acomptes sur dû à une société, du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur à long terme et des redevances à payer a été estimée en utilisant une analyse des flux monétaires actualisés avec un taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires. La juste valeur se rapproche de la valeur comptable en fin d'exercice. Les instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur sauf pour les redevances à payer qui sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur.

16. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
	$	$
Honoraires professionnels et de consultation (1)	769 626	770 584
Honoraires relation aux investisseurs (2)	103 354	24 754
Dépenses de voyage	79 522	74 796
Frais de bureau	88 841	89 614
Informations aux actionnaires et droits d'inscription	58 724	62 319
Frais bancaires	4 107	4 329
Variation de la valeur actualisée d'un acompte sur dû à une société, selon le taux effectif (3)	1 629	-
	1 105 804	1 026 396

(1) Inclus un paiement fondé sur des actions de 25 349 $ en 2017 et 74 238 $ en 2016.

(2) Inclus un paiement fondé sur des actions de 16 354 $ en 2017 et 16 354 $ en 2016

(3) Relatif aux honoraires professionnels et de consultation

17. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
	$	$
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société cotée	411 019	10 000
Produits de désactualisation des acomptes sur dû à des administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant, selon le taux effectif	11 039	10 878
Produits de désactualisation des acomptes sur dû à une société, selon le taux effectif	3 638	3 441
	425 696	24 319

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
	$	$
Charges d'intérêts sur les billets à payer	(45 247)	(53 458)
Charges de désactualisation des redevances à payer	(189 259)	(44 848)
Charges de désactualisation du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	(23 037)	(13 992)
Impôt de la partie XII.6	(40 482)	-
	(298 025)	(112 298)

18. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription, les options de courtiers, les bons de souscription aux courtiers, les unités aux courtiers et les options sur actions n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 13.2 à 13.5 et 14.2.

18. RÉSULTAT PAR ACTION (suite)

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2017 et 2016.

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Perte nette	(2 616 243) $	(2 589 682) $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	169 401 402	129 753 298
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,02) $	(0,02) $

Voir la note 25 pour les transactions sur le capital-actions après le 31 décembre 2017.

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

	2017	2016
	$	$
Naissance et renversement des différences temporelles	(713 061)	(498 405)
Variation du taux d'imposition	71 956	-
Effet fiscal relatif aux dépenses engagées aux fins des actions accréditives	256 088	84 515
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(123 395)	(517)
Radiation de l'obligation liée aux actions accréditives	(10 223)	-
Ajustement des impôts différés antérieurs	(1 660)	(4 100)
Variation des différences temporelles non constatées	396 900	417 990
	(123 395)	(517)

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état consolidé du résultat global se rapproche comme suit :

	2017	2016
	$	$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base combinée fédéral et provincial au Canada de 26,8 % (26,9 % en 2016)	(734 223)	(696 764)
Ajustement pour les éléments suivants :		
Variation du taux d'imposition	71 956	-
Effet fiscal des différences temporelles non constatées	396 900	417 990
Portion non imposable de la variation de juste valeur	(55 077)	(1 345)
Ajustement des impôts différés antérieurs	(1 660)	(4 100)
Effet fiscal relatif aux dépenses engagées aux fins des actions accréditives	256 088	84 515
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(123 395)	(517)
Radiation de l'obligation liée aux actions accréditives	(10 223)	-
Paiements fondés sur des actions	72 319	196 045
Éléments non déductibles et autres	3 920	3 659
Produit d'impôt différé sur le résultat	(123 395)	(517)

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédit d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

	Solde au 1er janvier 2017	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2017
	$	$	$
Montants comptabilisés			
Titres négociables	(1 345)	(1 273)	(2 618)
Immobilisations incorporelles	(232 800)	3 462	(229 338)
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	(18 337)	6 377	(11 960)
Pertes autres qu'en capital	252 482	(8 566)	243 916
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisé	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		123 395	
		123 395	

	Solde au 1er janvier 2016	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2016
	$	$	$
Montants comptabilisés			
Titres négociables	-	(1 345)	(1 345)
Crédits d'impôt	(315)	315	-
Immobilisations incorporelles	-	(232 800)	(232 800)
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	(17 338)	(999)	(18 337)
Pertes autres qu'en capital	17 653	234 829	252 482
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisé	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		517	
		517	

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	31 décembre 2017	
	Fédéral	Provincial
	$	$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Immobilisations corporelles	266 360	253 367
Immobilisations incorporelles	35 985	30 201
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	287 755	287 755
Actifs d'exploration et d'évaluation	3 965 010	6 540 525
Provisions et réserves	1 823 675	1 823 675
Acomptes sur dû aux dirigeants	9 009	9 009
Acomptes sur dû à une société	3 749	3 749
Pertes fiscales inutilisées	8 930 817	8 779 410
	15 322 360	17 727 691

	31 décembre 2016	
	Fédéral	Provincial
	$	$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Immobilisations corporelles	265 341	252 348
Immobilisations incorporelles	29 571	23 787
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	225 277	225 277
Actifs d'exploration et d'évaluation	4 064 088	6 639 603
Provisions et réserves	1 496 916	1 496 916
Acomptes sur dû aux dirigeants	20 048	20 048
Acomptes sur dû à une société	5 758	5 758
Pertes fiscales inutilisées	7 316 483	7 174 230
	13 423 482	15 837 967

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend de nombreux facteurs, notamment de la probabilité de dégager des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement s'il est probable que des résultats imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de ces actifs. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, ces actifs non comptabilisés totalisent un montant de 4 337 038 $ (3 898 239 $ en 2016).

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

La société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	$	$
2028	301 419	196 303
2029	614 130	610 009
2030	627 620	624 214
2031	759 417	755 536
2032	649 448	647 675
2033	803 620	798 209
2034	723 985	720 353
2035	1 082 684	1 077 205
2036	1 766 123	1 756 689
2037	1 602 371	1 593 217
	8 930 817	8 779 410

La société dispose de crédits d'impôt à l'investissement qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. Ces crédits d'impôts à l'investissement viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	$	$
2027	3 363	-
2028	70 404	-
2029	8 810	-
2030	6 540	-
2031	310	-
2032	4 501	-
2033	1 200	-
	95 128	-

20. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
	$	$
Taxes sur les produits et services à recevoir	155 447	(224 853)
Frais payés d'avance	147 405	(64 834)
Avances sur les dépenses d'exploration et d'évaluation	45 600	69 681
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(78 852)	110 533
	269 600	(109 473)

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivantes :

	2017	2016
	$	$
Émission d'actions pour le paiement d'une dette fournisseur relatif aux immobilisations incorporelles	300 000	-
Émission d'actions pour le paiement d'une dette fournisseur	56 500	56 500
Émission d'instruments de capitaux propres pour frais d'émission d'unités	79 171	100 580
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	3 375	93 683
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'immobilisations incorporelles	2 537	-
Crédits d'impôts inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	-	(19 455)
Dépôt inclus dans les immobilisations incorporelles	-	50 000
Redevances à payer incluses dans les immobilisations incorporelles	-	815 427

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les principaux dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

21.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres du conseil d'administration et les dirigeants. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
	$	$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	368 062	476 851
Honoraires de gestion [(1)]	150 000	300 000
Rémunération des administrateurs	78 500	70 500
Honoraires de consultation	22 600	24 780
Variation de la valeur actualisée des acomptes sur des dus et des acomptes sur dû à des administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant, selon le taux effectif	-	(12 764)
Total des avantages à court terme	619 162	859 367
Paiements fondés sur des actions	228 144	638 199
Total de la rémunération	847 306	1 547 566

(1) Payés à une société détenue par un administrateur

Au 31 décembre 2017, les acomptes aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant totalisent 373 992 $ (362 953 $ au 31 décembre 2016) (se référer à la note 7).

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 27 895 $ dû aux dirigeants et à une société détenue par un administrateur (13 997 $ au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur totalise 1 370 138 $ (1 209 601 $ au 31 décembre 2016).

22. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production des propriétés ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis à la note 24.

La société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

23. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

La société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la société tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

La société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la société est exposée sont décrits ci-après.

23.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Société est exposée à l'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix de marché de ses titres négociables d'une société cotée. Le risque maximal auquel sont exposés les placements est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié de ces titres négociables d'une société cotée avait varié de ± 13 % au 31 décembre 2017 (± 20 % au 31 décembre 2016), le résultat net et les capitaux propres auraient varié de 51 857 $ (40 000 $ au 31 décembre 2016).

23.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de la trésorerie, des avances sur les dépenses d'exploration et d'évaluation, des acomptes sur dû à une société, des acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant au montant de 811 346 $ au 31 décembre 2017 (974 188$ au 31 décembre 2016).

Le risque de crédit des acomptes sur dû à une société et des acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant est considéré comme limité. La société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les exercices présentés.

La direction de la société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

23.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de droits miniers au moyen de financements privés.

23.3 Risque de liquidité (suite)

La société s'attend à pouvoir respecter ses obligations grâce à ses flux de trésorerie liés aux financements.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs d'un montant de 162 624 $ (385 747 $ au 31 décembre 2016), le billet à payer classés en vue d'une distribution aux propriétaires d'un montant de 180 000 $ (180 000 au 31 décembre 2016) et les redevances à payer au passif courant de 150 000 $ (nil $ au 31 décembre 2016) ont des échéances contractuelles de moins de douze mois. Le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur de 1 380 641 $ (1 243 141 $ au 31 décembre 2016) ont des échéances allant jusqu'au 31 décembre 2018. Pour les échéances des redevances à payer au passif non courant, se référer à la note 10.

La société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie.

24. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

– Deux ans suivant les financements accréditifs;
– Un an après que la société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2011, la société s'était engagée à dépenser 245 000 $ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2012. La société a engagé 163 875 $ en FEC avant le 31 décembre 2012 et un solde approximatif de 77 000 $ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2012 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la société relativement au non respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 55 000 $. Au 28 février 2014, la société avait produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 77 000 $ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2016, un solde de 8 131 $ à titre d'impôt de la partie XII.6 est inclus dans les dettes fournisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2016, la société s'était engagée à dépenser 1 245 000 $ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2017. La société a engagé 919 296 $ en FEC et un solde approximatif de 293 000 $ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2017 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la société relativement au non respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 220 000 $. Au 28 février 2018, la société a produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 293 000 $ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, un solde de 40 482 $ à titre d'impôt de la partie XII.6 est inclus dans les dettes fournisseurs.

La société a convenu de prolonger le contrat pour une autre année selon les mêmes termes et conditions prévu à l'entente signée le 15 juillet 2014 avec AGORACOM. La société émettra des actions pour les services rendus par AGORACOM, services étant la publicité en ligne, le marketing et les autres services de publicité inhérents. Le nombre d'actions qui devra être émis à la fin de chaque période sera déterminé le jour de l'émission de la facture en utilisant le cours de clôture des actions, à la bourse de croissance TSX.

24. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

L'entente est de 12 mois commençant le 15 juillet 2017 et les services totalisant 50 000 $ doivent être payés par la société au moyen de paiements trimestriels de 12 500 $ plus TVH.

Le 12 avril 2016, la Société a conclu une entente de service de relation avec les investisseurs avec la société Relations Publique Paradox Inc. En vertu de cette entente, la Société s'engage à débourser des honoraires de 6 500 $ mensuellement pour une période de 24 mois et à émettre 500 000 options d'achat d'actions à un prix de levé de 0,15 $ par action sur une période de 12 mois suivant l'octroi, à raison de 25 % par trimestre. Au 31 décembre 2017, 500 000 options (250 000 options au 31 décembre 2016) étaient acquises.

Au 31 Décembre 2017, en plus des redevances à payer mentionnées à la note 10, la Société s'est engagée à verser au titre des coûts des investissements relativement à l'achat de l'équipement d'essai s'établissait environ à 3 271 600 $.

Le 17 novembre 2017, la Société a conclu une entente de service avec Apollon Solar dans le développement de son projet de production de Silicium SoG. En vertu de cette entente, la Société s'engage à débourser des honoraires de 188 000 € sur une période de 10 mois à partir de janvier 2018.

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 1 mars 2018, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 117 708 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

Après la fin de l'exercice, 3 264 500 bons de souscription ont été levés pour un montant total de 228 515 $ en espèces.